

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 326 765
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 88400230.4

(51) Int. Cl. 4: **B44D 3/18**

(22) Date de dépôt: 02.02.88

(43) Date de publication de la demande:
09.08.89 Bulletin 89/32

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI NL

(71) Demandeur: Lefebvre, Pascal
48 rue Louise Michel
F-92300 Levallois-Perret(FR)

Demander: Delacroix, Thierry
17 Square Saint-Charles
F-75012 Paris(FR)

(72) Inventeur: Lefebvre, Pascal
48 rue Louise Michel
F-92300 Levallois-Perret(FR)
Inventeur: Audon, Philippe
185 Bd Voltaire
F-75011 Paris(FR)

(74) Mandataire: Clanet, Denis et al
Cabinet Beau de Loménie 55, rue
d'Amsterdam
F-75008 Paris(FR)

(54) Châssis pour toile destinée aux artistes-peintres.

(57) Il est constitué par une succession de tronçons de profilé (22, 24, 26) assemblés suivant un contour quelconque, notamment polygonal, ledit profilé comportant des oeilletons (30, 32, 34) de passage ou similaire pour une cordelette de tensionnement (50) ou similaire disposée en zig-zag entre des oeilletons (40, 42, 44), ou similaire, situés en bordure de la toile (10) et lesdits oeilletons du profilé, en succession sur tout le pourtour du châssis (20) et de la toile (10), et en ce que le châssis comporte une aile (60) débordante qui cache les oeilletons du profilé.

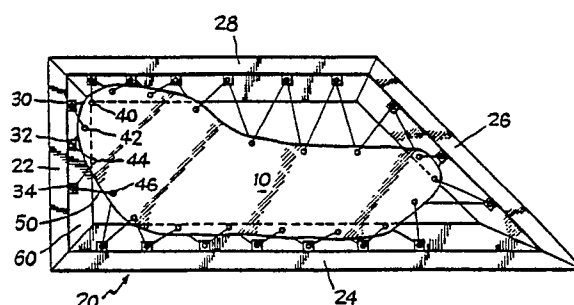


Fig. 1

EP 0 326 765 A1

CHASSIS POUR TOILE DESTINEE AUS ARTISTES-PEINTRES

La présente invention concerne un châssis pour toile d'artiste-peintre.

De manière traditionnelle, les toiles vierges sont tendues sur des cadres en bois et clouées ou agrafées sur les chants out sur le revers du cadre.

En premier lieu, on constate que la toile une fois peinte est pratiquement inséparable de son cadre en raison des risques de détérioration que cela entraînerait.

En second lieu, ce cadre de travail est inadapté à la présentation et doit être habillé par un cadre d'habillage rapporté.

Enfin, ces cadres ne permettent pas, ou difficilement, de réaliser des toiles de forme quelconque. En effet, certains artistes cherchent à se démarquer des contours traditionnels rectangulaires et à créer des contours originaux de formes quelconques.

A cet effet, la présente invention propose un châssis pour toile d'artiste-peintre, caractérisé en ce qu'il est constitué par une succession de tronçons de profilé assemblé suivant un contour quelconque, notamment polygonal, ledit profilé comportant des oeilletons de passage ou similaire pour une cordelette de tensionnement ou similaire disposée en zig-zag entre des oeilletons, ou similaire, situés en bordure de la toile et lesdits oeilletons du profilé, en succession sur tout le pourtour du châssis et de la toile, et en ce que le châssis comporte une aile débordante qui cache les oeilletons du profilé.

De préférence, le profilé est formé par un rail et les oeilletons du profilé-rail sont ménagés sur des coulisseaux engagés à coulissement sur le profilé-rail et qui peuvent être positionnés à la demande.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'aile débordante est constituée d'éléments distincts du profilé du châssis et rapportée sur ce dernier par tout moyen de fixation approprié (collage, rivetage, vissage, encliquetage).

Selon encore une autre caractéristique, l'aile débordante a une largeur suffisante pour cacher les trajets en zig-zag de la cordelette.

Divers autres variantes et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre, en se rapportant aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan et de dos d'un châssis conforme à l'invention, équipé avec une toile de forme quelconque ;
- la figure 2 est une vue de détail en perspective du profilé-rail formant le châssis ; et
- la figure 3 est une vue similaire à celle de la figure 2 illustrant diverses variantes.

La figure 1 représente, en vue de dos, une toile

d'artiste-peintre 10 tendue sur un châssis 20 conforme à la présente invention.

Cette toile a un contour courbe formé de parties concaves et convexes, comme illustré et le châssis a une forme polygonale, et l'on remarque que la distance entre la bordure de la toile et le châssis est très variable.

Le châssis 20 est formé de tronçons de profilé 22, 24, 26, 28 assemblés successivement par tout moyen approprié.

Les tronçons de profilé portent des oeilletons 30, 32, 34..., ou similaires, et la bordure de la toile est équipée d'oeilletons, ou similaires, correspondants 40, 42, 44, 46... de manière à permettre le tensionnement de la toile au moyen d'une cordelette 50 disposée en zig-zag entre les oeilletons 30 du profilé et les oeilletons 40 de la toile.

Le châssis comporte enfin une aile débordante 60, située à l'opposé dans la vue de la figure 1, qui cache les oeilletons du profilé et les départs des zig-zags de la cordelette.

L'aile débordante peut bien entendu avoir une étendue supérieure et présenter une forme complémentaire de celle de la toile de manière à cacher totalement ou partiellement la cordelette en totalité, ainsi que les oeilletons en bordure de la toile.

Les oeilletons 30 du profilé pourront consister en une série d'oeilletons fixes avec un espacement constant, ou même encore en de simples trous ménagés dans le profilé lui-même.

De préférence, comme illustré sur la vue en perspective de la figure 2, le profilé 22 consiste en un rail et les oeilletons 30, 32 sont ménagés sur des coulisseaux 70 engagés dans le rail et positionnés à la demande.

Avantageusement les oeilletons 30 seront disposés de manière décentrée par rapport aux coulisseaux 70 ; ainsi la tension exercée par la cordelette provoquera un coincement des coulisseaux par arc-boutement sur le rail.

Comme on le remarque également à la figure 3, l'aile débordante 60 est formée par une pièce distincte du profilé et rapportée sur ce dernier. Ceci permettra donc à l'artiste d'exécuter son oeuvre sur la toile simplement tendue sur les profilés, l'aile débordante n'étant fixée qu'une fois l'oeuvre terminée.

Cette aile pourra être réalisée dans tout matériau à la fantaisie de l'artiste, avec la forme, la couleur et la finition qu'il aura choisies. Elle pourra également être remplacée à tout moment par une nouvelle aile au gré de l'artiste ou du propriétaire de l'oeuvre.

A titre d'exemple, l'aile 60 peut être fixée par encliquetage sur le profilé 22 : l'aile 60 possède à

cet effet une nervure 61 qui vient s'emboîter dans une gorge complémentaire 23 dui profilé.

A cette même figuré 3, on observera que les tronçons de profilé peuvent être assemblés entre eux au moyen d'équerres 80 dont les deux branches sont engagées dans les profilés et bloquées grâce à des dispositifs de serrage à vis 81.

Le profilé rail pourra, selon l'effet recherché, avoir une section symétrique ou dissymétrique afin de rapprocher ou d'éloigner les oeilleets 30 par rapport à l'aile débordante 60.

En règle générale, la cadre pourra avoir une forme quelconque, l'invention ne se limitant pas à la forme polygonale illustrée et décrite.

Par ailleurs, la cordelette de tensionnement pourra être remplacée par tout dispositif similaire, comme par exemple un câble, un ruban élastique, un ressort continu souple ou encore une succession de ressorts.

Comme on le concevra, la présente invention pourra faire l'objet de nombreuses variantes sans sortir du cadre de protection des revendications ci-après.

Revendications

1. Châssis (20) pour toile (10) d'artiste-peintre, constitué par une succession de tronçons de profilé (22, 24, 26) assemblés suivant un contour quelconque, notamment polygonal, ledit profilé comportant des oeilleets (30, 32, 34) de passage ou similaire pour une cordelette de tensionnement (50) ou similaire disposée en zig-zag entre des oeilleets (40, 42, 44), ou similaire, situés en bordure de la toile (10) et lesdits oeilleets du profilé, en succession sur tout le pourtour du châssis (20) et de la toile (10), caractérisé en ce que ledit profilé est formé par un rail et en ce que lesdits oeilleets (30, 32, 34) du châssis sont ménagés sur des coulisseaux (70) engagés à coulisement sur ledit profilé-rail et pouvant être positionnés à la demande.

2. Châssis selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits oeilleets (30) sont décentrés par rapport auxdits coulisseaux (70).

3. Châssis selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il comporte une aile débordante (60) cachant des oeilleets du profilé et qui est formée par une pièce distincte du profilé (22) et fixée sur ce dernier.

4. Châssis selon la revendication 3, caractérisé en ce que ladite aile (60) est fixée sur le profilé (22) par encliquetage (61, 23).

5. Châssis selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite aile (60) a une étendue propre à cacher la totalité du trajet

en zig-zag de la cordelette (50) jusqu'en bordure de la toile (10).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

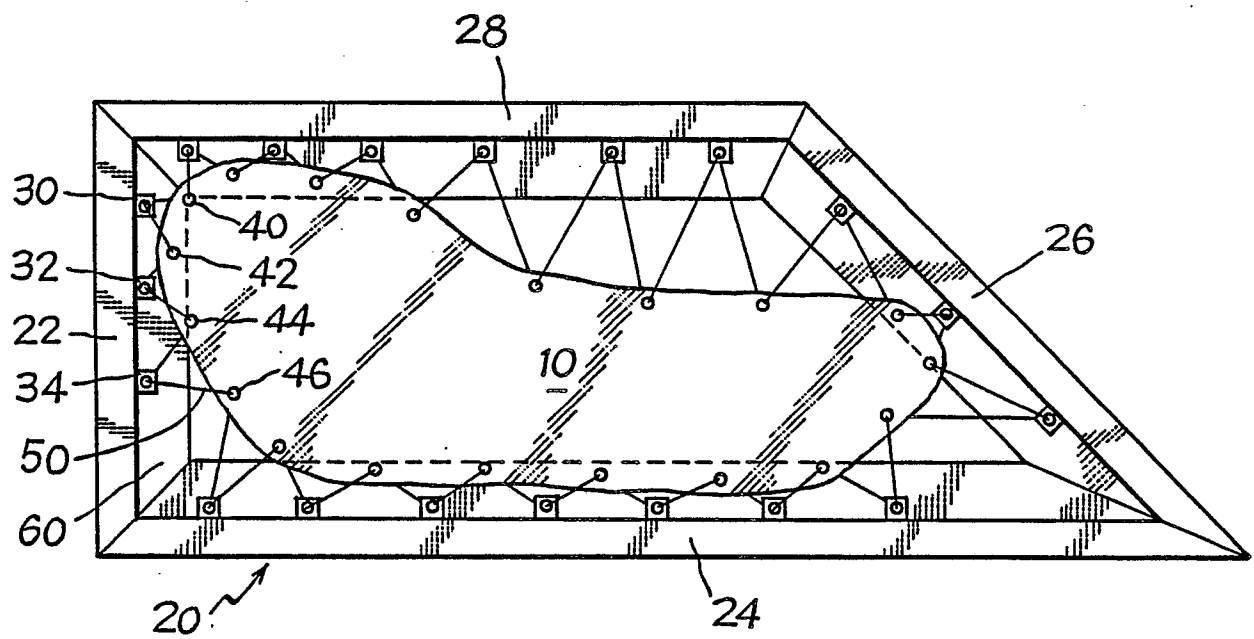


Fig-1

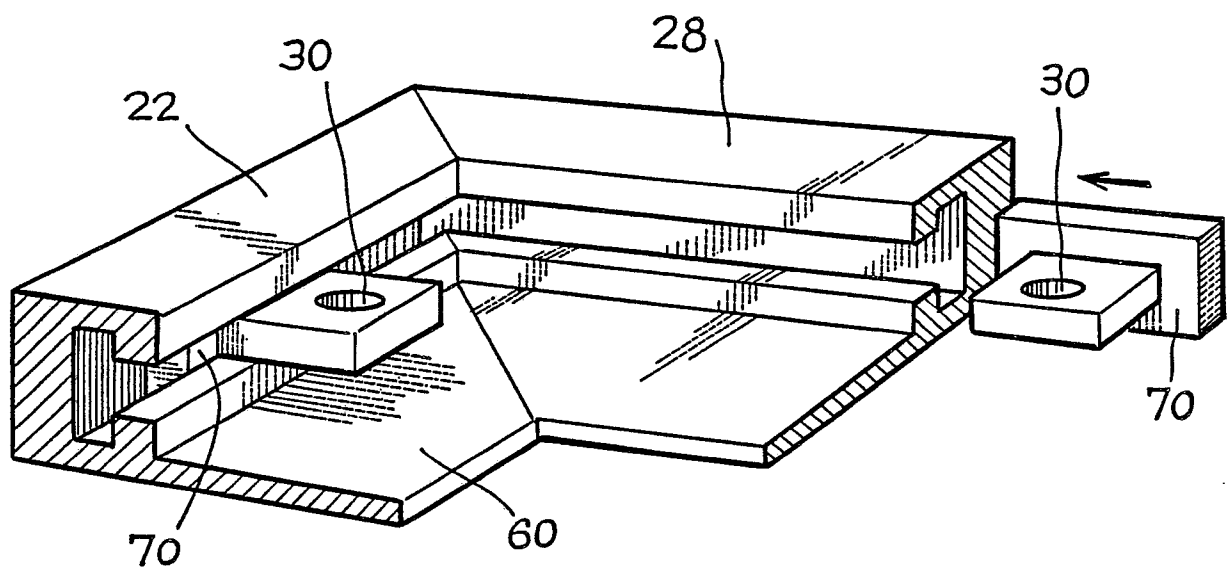


Fig-2

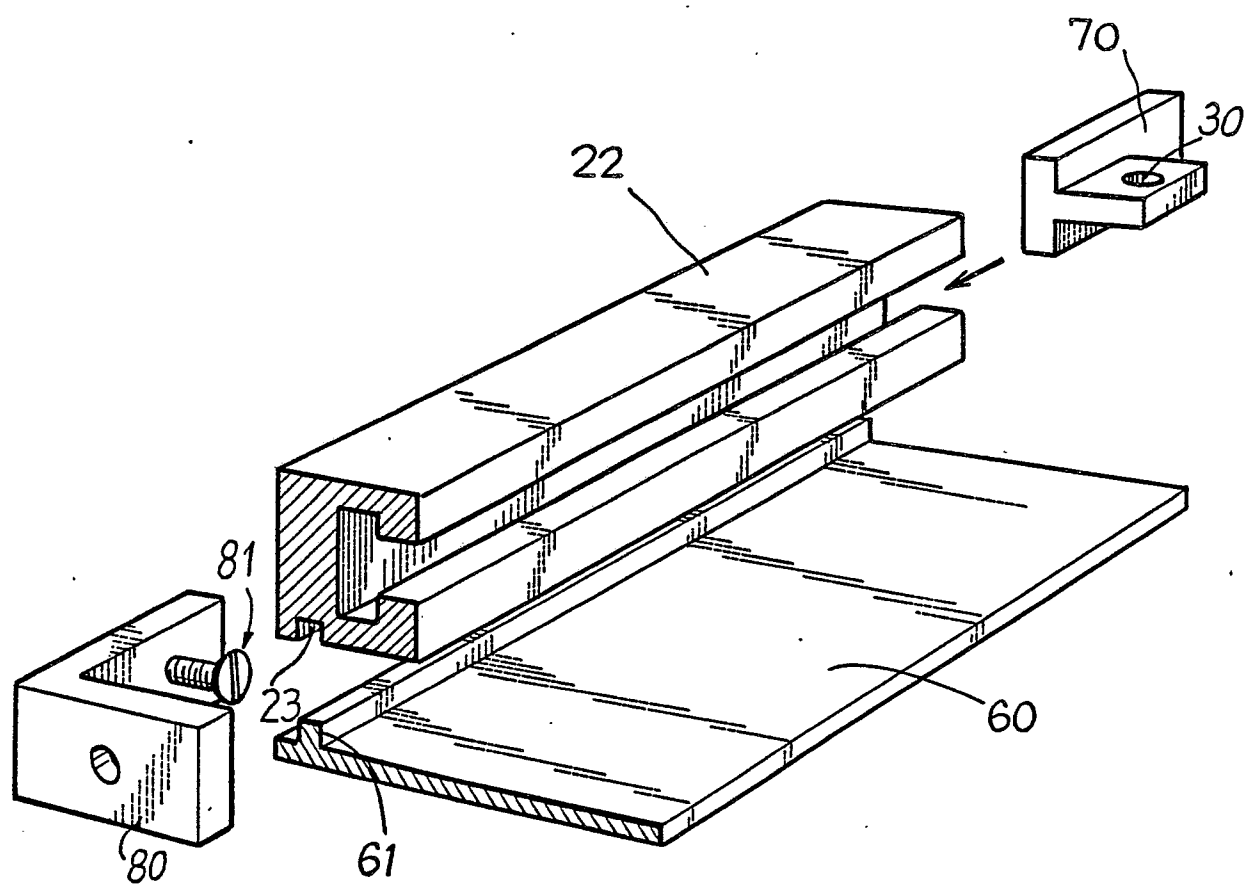


Fig-3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0230

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-1 464 824 (G. MAYER) * En entier * ---	1	B 44 D 3/18
A	DE-C- 113 147 (F.W. SCHULLER) * Page 1, colonne de gauche, en bas - colonne de droite, en bas * ---	1	
A	US-A-4 006 771 (H. SPURKEL) * Colonne 2, ligne 35 - colonne 3, ligne 6 * ---	1,5	
A	US-A-3 978 905 (A. DI LAMA) * Colonne 2, ligne 10 - colonne 3, ligne 44 * ---	1	
A	FR-A-2 573 358 (M. LE BAIL) * Page 2, lignes 8-20 * ---	1	
E	FR-A-2 602 183 (P. AUDON) * Revendications 1-6 * -----	1-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 44 D D 06 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13-09-1988	Examineur FRIDEN N.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			